



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ET

**PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS**

**POUR LES ANNÉES
2023-2024-2025**

IMPOSITION DES TAXES 2023 COMPARATIVEMENT À CELLES DE 2022

	Taux 2022	Taux 2023	base d'imposition
Taxes foncières générales			
Taxes foncières générales	0.5230 \$	0.5390 \$	<i>par 100 \$ d'évaluation</i>
Taxes services de la Sûreté du Québec	0.0289 \$	0.0304 \$	<i>par 100 \$ d'évaluation</i>
Taxes, compensations et tarifications des services municipaux			
Matières résiduelles			
Résidus domestiques	122.22 \$	119.72 \$	<i>par logement pour une unité d'occupation permanente ou par établissement commercial</i>
Matières recyclables	52.51 \$	56.20 \$	
Matières organiques	45.70 \$	49.64 \$	
Résidus domestiques	61.11 \$	59.86 \$	<i>par logement pour une unité d'occupation saisonnière (chalet)</i>
Matières recyclables	26.25 \$	28.10 \$	
Matières organiques	22.85 \$	24.82 \$	
Résidus domestiques	611.10 \$	598.60 \$	<i>pour un immeuble à 6 logements ou plus</i>
Matières recyclables	262.54 \$	281.00 \$	
Matières organiques	228.50 \$	248.20 \$	
Service de la Sûreté du Québec			
Services de la Sûreté du Québec	100.87 \$	107.62 \$	<i>par unité d'évaluation construite</i>
	50.44 \$	53.81 \$	<i>par terrain vague</i>
	504.35 \$	538.10 \$	<i>pour un immeuble à 6 logements ou plus</i>
Vidange des installations septiques			
Vidange régulière des installations septiques	88.82 \$	117.62 \$	<i>par installation septique d'une résidence isolée permanente ou par établissement commercial</i>
	44.41 \$	58.81 \$	<i>par installation septique d'une résidence isolée saisonnière (chalet)</i>
Vidange supplémentaire des installations septiques	177.64 \$	234.24 \$	<i>par installation septique d'une résidence isolée permanente ou saisonnière (chalet) ou par établissement commercial</i>
Vidange hors saison des installations septiques	208.40 \$	254.54 \$	<i>par installation septique d'une résidence isolée permanente ou saisonnière (chalet) ou par établissement commercial</i>
Déplacement inutile	35.00 \$	35.00 \$	<i>Si l'entrepreneur ne peut procéder à la vidange et doit revenir sur les lieux du fait</i>

Pour l'année 2023, le conseil a adopté une hausse de 3 % du taux la taxe foncière générale. Cette majoration est inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Les taux des taxes, des compensations et des tarifications pour les services municipaux sont quant à eux établis au prix coûtant. Les contribuables seront donc facturés en fonction des coûts réels.

La hausse de ces tarifs s'explique notamment par :

- Une augmentation de 7 % de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec ;
- Une augmentation des tarifs imposés par la Régie Intermunicipale d'Acton et Des Maskoutains suite à l'adjudication d'un nouveau contrat de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

En plus de l'adoption des prévisions budgétaires 2023, un programme triennal d'immobilisation a été adopté pour les années 2023, 2024 et 2025. Ce programme est un ensemble de projets d'investissement que la municipalité prévoit réaliser au cours des trois prochaines années. Il s'agit d'un plan qui met en perspective de nouveaux projets tout en assurant le maintien et la qualité des actifs municipaux. Il est à noter que l'adoption du programme triennal d'immobilisation ne constitue pas une obligation ou une garantie de sa réalisation. Les projets devront d'abord être soumis au conseil municipal pour approbation.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 SUITE

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION PAR FONCTION	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025	TOTAL DES TROIS ANNÉES	MODE DE FINANCEMENT 2023
▪ Administration	- \$	2 000 \$	- \$	2 000 \$	
▪ Sécurité publique	- \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$	
▪ Transport	295 722 \$	655 294 \$	1 343 290 \$	2 294 306 \$	▪ Activités de fonctionnement, surplus accumulé non affecté et Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
▪ Hygiène du milieu	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$	▪ Emprunt à long terme
▪ Santé et bien-être	- \$	- \$	- \$	- \$	
▪ Aménagement, urbanisme et développement	- \$	- \$	- \$	- \$	
▪ Loisirs et culture	273 920 \$	2 474 614 \$	- \$	2 748 534 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
TOTAL	1 069 642 \$	3 646 908 \$	1 843 290 \$	6 559 840 \$	

RÉSUMÉ SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

2022

2023

REVENUS

▪ Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	649 564 \$	465 798 \$
▪ Autres revenus	119 515 \$	54 206 \$
TOTAL DES REVENUS	769 079 \$	520 004 \$

CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

▪ Administration	44 000 \$	- \$
▪ Sécurité publique	43 305 \$	- \$
▪ Transport	135 101 \$	295 722 \$
▪ Hygiène du milieu	500 000 \$	500 000 \$
▪ Santé et bien-être	- \$	- \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	175 000 \$	- \$
▪ Loisirs et culture	1 024 649 \$	273 920 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 922 055 \$	1 069 642 \$

FINANCEMENT

▪ Financement à long terme	1 002 950 \$	500 000 \$
TOTAL DU FINANCEMENT	1 002 950 \$	500 000 \$

AFFECTATION

▪ Affectations - activités de fonctionnement	120 026 \$	6 040 \$
▪ Excédent de fonctionnement non affecté	30 000 \$	43 598 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	150 026 \$	49 638 \$

TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	769 079 \$	520 004 \$
--	-------------------	-------------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	- \$	- \$
---	-------------	-------------

RÉSUMÉ SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023
REVENUS		
▪ Taxes sur la valeur foncière	801 287 \$	838 886 \$
▪ Taxes sur une autre base	162 340 \$	178 241 \$
▪ Compensation tenant lieu de taxes	5 598 \$	6 801 \$
▪ Transferts	250 160 \$	235 545 \$
▪ Services rendus	44 149 \$	7 256 \$
▪ Imposition de droits	33 806 \$	38 360 \$
▪ Amendes et pénalités	900 \$	900 \$
▪ Intérêts	2 670 \$	5 632 \$
▪ Autres revenus	135 290 \$	35 940 \$
TOTAL DES REVENUS	1 436 200 \$	1 347 561 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

▪ Administration	313 255 \$	328 814 \$
▪ Sécurité publique	266 945 \$	278 359 \$
▪ Transport	358 651 \$	359 519 \$
▪ Hygiène du milieu	129 874 \$	171 031 \$
▪ Santé et bien-être	-	450 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	57 071 \$	34 408 \$
▪ Loisirs et culture	67 924 \$	94 510 \$
▪ Frais de financement	19 854 \$	20 730 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 213 574 \$	1 287 821 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

FINANCEMENT

▪ Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-
▪ Remboursement de la dette à long terme	99 600 \$	79 700 \$
TOTAL FINANCEMENT	99 600 \$	79 700 \$

AFFECTATION

▪ Affectations - activités d'investissement	120 026 \$	6 040 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	3 000 \$	(26 000) \$
TOTAL AFFECTATION	123 026 \$	(19 960) \$

TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	222 626 \$	59 740 \$
--	-------------------	------------------

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	- \$	- \$
---	-------------	-------------

Entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice qui commence le 1^{er} janvier. Il doit présenter un budget équilibré qui prévoit au moins des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses conformément à la loi.